

Brochure n° 3034

**Convention collective nationale**

IDCC : 1090. – **SERVICES DE L'AUTOMOBILE**

**(Commerce et réparation de l'automobile,  
du cycle et du motocycle  
Activités connexes**

**Contrôle technique automobile  
Formation des conducteurs)**

**(22<sup>e</sup> édition. – Juillet 2003)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 6 DÉCEMBRE 2004  
DE LA FÉDÉRATION DES COMMERCES ET DES SERVICES UNSA À  
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES SERVICES DE  
L'AUTOMOBILE

NOR : ASET0550494M

IDCC : 1090

Bagnolet, le 6 décembre 2004.

*Le syndicat de la fédération des commerces et des services UNSA,  
21, rue Jules-Ferry, 93177 Bagnolet Cedex, à la direction  
départementale du travail, de l'emploi et de la formation pro-  
fessionnelle de Paris, service des conventions collectives,  
210, quai de Jemmapes, 75462 Paris Cedex 10.*

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir qu'après décision du bureau fédéral de la fédération des commerces et des services UNSA, prise à l'unanimité, nous adhérons à la convention collective « Automobile (services) » n° 3034.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général.*